



Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du

23 juin 2004

PRESIDENT : M. Etienne PINTE

Sont présents :

Mme Michèle BROSSARD, M. Daniel MERTIAN-DE-MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Philippe LAVAUD, M. Gilles PANCHER, M. Hervé HOCQUARD, M. Alain RUBY, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Jean Martel PICUT, M. Claude BANCILHON, M. Thierry LEGIRET, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean GUILBERT, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE

Absents excusés :

Mme Monique LE SAINT ayant donné pouvoir à M. LASSERRE
M. Gérard-Charles MARTIN représenté par M. Jean GUILBERT
Mme Gaétane DESJARDINS ayant donné pouvoir à M. Philippe LAVAUD
M. Georges DUTRUC-ROSSET
M. Jean-Marc LE RUDULIER représenté par M. Jean-Roch GAILLET
M. Jean-Paul MASSON

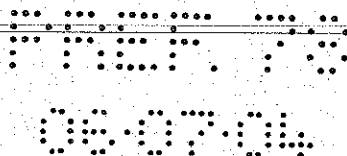
Absents

M. Marc BODIN

Secrétaire de séance :
M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 17 juin 2004
Date d'affichage de la convocation : 17 juin 2004

Nombre de conseillers en exercice : 30
Nombre de conseillers présents : 25



N° de l'ordre du jour : 2004-06-06 transformation d'un emploi d'adjoint administratif en emploi d'agent administratif

- M. MERTIAN DE MULLER, rapporteur donne lecture de la délibération.

Le statut particulier du cadre d'emplois des agents administratifs, règlementé par le décret n°87-1110 du 30 décembre 1987, permet de la titularisation sans concours d'agents d'exécution de catégorie C.

Afin d'ouvrir cette possibilité aux candidats au poste de secrétariat du directeur adjoint, il vous est proposé de transformer un emploi d'adjoint administratif en emploi d'agent administratif.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,.

Le Conseil Communautaire,

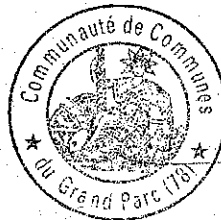
1. crée un emploi d'agent administratif à compter du 1^{er} juillet 2004
2. supprime un emploi d'adjoint administratif à compter du 1^{er} juillet 2004
3. Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la communauté de communes au chapitre 012.

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 25

Suffrages exprimés : 27 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Le Président,


Etienne PINTÉ